

Ingénieurs, Cadres, Professions Techniciennes, Agents de Maîtrise, vous syndiquer ?

Pour être respectés et reconnus.

Dans le contexte de crise actuelle, le respect de nos droits et la reconnaissance de la valeur de notre travail est plus que jamais d'actualité. Ingénieurs, cadres, professions techniciennes, agents de Maîtrise, nous travaillons ensemble, nous pouvons agir ensemble.



Qualifications et salaires : urgente revalorisation !

Les études, la qualification doivent être reconnues et rémunérées à leur juste niveau. C'est pourquoi nous revendiquons :

- la reconnaissance des diplômes dès l'embauche ;
- la reconnaissance des qualifications par le salaire et non sous des formes aléatoires ;
- l'encadrement doit bénéficier d'augmentations générales ;
- aucun salaire cadre inférieur au plafond de la Sécurité sociale (3 170 € bruts/mensuel) ;
- la garantie de l'égalité femme/homme dans le déroulement de carrière et la rémunération



Le temps de travail, ça (se) compte

C'est pour cela que nous revendiquons :

- la comptabilisation de toutes les heures supplémentaires payées et/ou récupérées ;
- le décompte de toutes les heures effectuées, quel que soit le type de forfait ;
- l'allègement des charges de travail et le suivi collectif ;
- une organisation du travail permettant de concilier vie privée et vie professionnelle.



Halte au harcèlement numérique, pour un droit à la déconnexion !

L'usage intensif du numérique induit une disponibilité permanente et sans limite qui brouille la frontière entre vie professionnelle et vie privée. Il s'agit d'une remise en cause du fondement du droit du travail qui garantit que le lien entre le salarié et l'employeur doit être temporaire et délimité dans le temps.

C'est pourquoi nous revendiquons :

- la mise en place d'une négociation obligatoire dans chaque entreprise sur l'utilisation des outils numériques, prévoyant notamment des plages de trêve de mails ;
- le renforcement de la réglementation du télétravail ;
- l'encadrement des forfaits-jours pour mettre la France en conformité avec le droit européen et international ;
- la rémunération ou la récupération de l'ensemble des heures de travail effectuées ;
- le travail de nuit ou le dimanche doit rester exceptionnel et faire l'objet de majoration ;
- le temps de transport effectué durant les déplacements professionnels doit être considéré comme du temps de travail.

Notre santé en jeu dans les organisations du travail

Les pressions de toutes sortes ont un prix. [L]Il existe un lien entre la conception qu'ont les actionnaires du rôle de l'entreprise, c'est-à-dire la course sans fin à la performance qu'ils imposent aux cadres et la dégradation des conditions de travail qui atteint la santé physique et morale des salariés. [SEP]Nous demandons des droits traduisant une autre conception du management, fondée sur le plein exercice de nos qualifications, leur reconnaissance et le respect de nos responsabilités.



Pour un autre management : droits, écoute, respect

Une course sans fin à la performance dégrade les conditions de travail et la santé des cadres. Les collectifs de travail se trouvent déstabilisés par des objectifs en contradiction avec les moyens pour les satisfaire. Il est possible de passer d'une administration centralisée à une administration rénovée, respectant les droits individuels et collectifs, permettant aux cadres de rester maîtres de leurs objectifs et de peser sur les moyens qui leur sont alloués pour les atteindre.

C'est pourquoi nous revendiquons :

- des organisations de travail construites collectivement, avec tous les agents, sous l'impulsion des encadrants, avec un droit d'énoncer des propositions alternatives, qu'elles soient retenues ou non.
- une évaluation autre qu'individuelle sur la base de critères objectifs et transparents, une évaluation collective intégrant éthique professionnelle, impact sur l'environnement, adéquation objectifs/résultats, moyens mis à disposition....



Une retraite à taux plein

Ingénieurs, cadres, professions techniciennes ou agents de maîtrise représentent 46 % du salariat. Un régime de retraite par répartition n'est viable que s'il est financé solidairement par tous dans l'intérêt de tous. Il doit donc garantir à chacun la continuité du niveau de vie atteint lors du passage de l'activité à la

retraite. La validation des années d'études est aussi une mesure de justice sociale, car les études contribuent au développement économique et industriel du pays.



L'UFICT-CGT est la référence syndicale pour les ingénieurs, cadres, professions techniciennes.

8 000 cadres territoriaux syndiqués de la CGT sont affiliés à l'UFICT (80 000 dans toutes les branches professionnelles le sont à l'UGICT). Des agents de maîtrise aux cadres dirigeants, nous avons un rapport spécifique au travail.

Dans le contexte de crise actuelle, le respect de nos droits et la reconnaissance de la valeur de notre travail sont plus que jamais d'actualité. Et nous pouvons agir ensemble !

Pour adhérer par courriel : ugict-cgt@rennesmetropole.fr

Vous pouvez aussi nous joindre par téléphone pour adhérer : 06 31 67 12 67

Ou par voie postale :

UGICT CGT - 8 place de Torigné - 35000 RENNES